

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLICÉFAI – 010435 – EUR 44/040/01 Action complémentaire sur l'AU 317/00 (EUR 4

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS / DÉTENTION ILLÉGALE /

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

TURQUIE

Fesih Güler, 30 ans / Hatice Güler, son épouse

Londres, le 5 juillet 2001

Fesih Güler, qui était détenu dans les locaux du siège de la section antiterroriste de Diyarbakir, a été transféré dans une prison du district de Siirt. Il avait été arrêté le 6 septembre 2000 en compagnie de Hatice Güler, son épouse ; tous deux étaient soupçonnés d'être des membres du *Hezbollah* (Parti de Dieu), une organisation islamiste armée turque. Amnesty International vient d'apprendre que Hatice Güler avait été libérée le 20 octobre 2000.

Au cours de sa détention dans les locaux du siège de la police de Diyarbakir, Fesih Güler aurait été frappé, soumis à des décharges électriques et aurait eu les testicules comprimées, tous agissements visant apparemment à l'amener à témoigner contre ses compagnons du *Hezbollah* turc. Selon les informations recueillies, on l'a également contraint à s'allonger sur de la glace, aspergé d'eau froide et menacé à maintes reprises. Il se plaint actuellement d'un engourdissement du bras droit et de douleurs au niveau des testicules, qui seraient des séquelles des actes de torture qui lui ont été infligés.

Aux termes de la législation turque, la police ne pouvait maintenir Fesih Güler en garde à vue que pendant une durée maximale de dix jours. Le 15 septembre 2000, un juge a ordonné qu'il soit placé en détention dans une prison en attendant d'être jugé. Malgré cette décision, il a été reconduit dans les locaux du siège de la police de Diyarbakir, où les actes de torture se sont poursuivis jusqu'à ce qu'il soit transféré dans la prison de Siirt, au début de l'année 2001.

Selon les informations recueillies par Amnesty International, de nombreux membres présumés du *Hezbollah* turc ont été maintenus en détention de façon illégale dans les locaux de la section antiterroriste du siège de la police de Diyarbakir. Fahrettin Özdemir aurait ainsi été maintenu en garde à vue pendant cinquante-neuf jours au total, au cours desquels il aurait été cruellement torturé (voir l'EXTRA 30/00, EUR 44/023/00 du 3 avril 2000). Au cours de leur procès, Edip Gümüs et Cemal Tutar ont déclaré être restés en garde à vue durant cinq mois, au cours desquels ils ont été soumis à des pressions psychologiques.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax (en turc, en anglais, en allemand ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par le fait que Fesih Güler ait été maintenu en détention dans les locaux de la police pendant plus de dix jours, alors qu'aux termes de la législation turque, la durée de la garde à vue ne peut excéder ce délai ;

– dites-vous vivement préoccupé par les allégations selon lesquelles cet homme a été torturé ;

– rappelez au gouvernement qu'il est tenu de respecter la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), à laquelle l'État turc est partie et dont l'article 3 dispose : « *Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants.* » ;

– demandez aux autorités de prendre immédiatement des dispositions afin qu'un terme soit mis aux détentions illégales à Diyarbakir, que toute personne ayant été maintenue dix jours en garde à vue soit automatiquement transférée dans une prison ou remise en liberté, et qu'aucune personne détenue dans les locaux du siège de la police de Diyarbakir ne puisse être torturée ;

– exhortez les autorités à mener une enquête exhaustive et impartiale sur les allégations de torture formulées par Fesih Güler, et demandez à être informé des résultats de ces investigations.

APPELS À :

Ministre de la Justice :
Prof Hikmet Sami Türk
Adalet Bakani
Adalet Bakanligi
06659 Ankara, Turquie

Télégrammes : Adalet Bakani, Ankara, Turquie

Fax : + 90 312 417 3954 / 418 5667

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Ministre de l'Intérieur :

Mr Rüstü Kazım Yücelen
İçişleri Bakanligi
06644 Ankara, Turquie

Télégrammes: Interior Minister, Ankara, Turquie

Fax : 90 312 418 1795

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :**Chef de la police de Diyarbakir :**

Mr Atilla Cinar

Diyarbakir Emniyet Müdürü

Diyarbakir Emniyet Müdürlüğü

Diyarbakir, Turquie

Télégrammes : Emniyet Müdürü, Diyarbakir, Turquie

Formule d'appel : *Dear Chief of Police, / Monsieur,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Turquie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 16 AOÛT 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents. Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org